

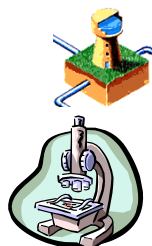
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **NCA RAYBAUD**
 Gestionnaire du réseau : **REGIE EAU D'AZUR**
 Exploitation du réseau : **REGIE EAU D'AZUR**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUIITS DU BASTION Procédure de protection terminée
 Station de production : USINE CHLORATION J. RAYBAUD
 Station de production : USINE DE POLONIA



Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 38 Nombre de non conformités : 2 Pourcentage de conformité : 94,7 %	Nombre de prélèvements : 26 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4 mg/L Valeur moyenne : 2 mg/L	Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 26,3 °F Valeur minimale atteinte : 10,9 °F Valeur maximale atteinte : 37,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1040 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 94,7 % Valeur maximale atteinte : 0,19 mg/L Valeur moyenne : 0,162 mg/L

Conclusion sanitaire :

94,7 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Une dégradation inexplicquée de la qualité bactériologique de l'eau a conduit les services de l'ARS à prononcer, pour préserver la santé des usagers, une restriction d'usage le 22 novembre. Cette restriction a été levée le 25 novembre suite au rétablissement de la qualité de l'eau.

Edité le 26 mars 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.